



*Le système d'évaluation de
l'Agence Nationale de la
Recherche*

Pr. Yves FORT
JSO 2018

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

- ✓ **Opérateur du ministère en charge de la recherche (MESRI) qui lui alloue son budget annuel**
- ✓ **Missionnée pour mettre en œuvre le financement de la recherche sur projets et faire émerger les meilleurs projets**
- ✓ **Missions confortées et élargies à la mesure de l'impact du financement sur projets par le décret du 24 mars 2014**
- ✓ **Opérateur du Commissariat Général à l'Investissement (CGI) pour certains grands programmes d'investissement d'avenir de l'Etat**

- ✓ Budget d'intervention : 620 M€ (+25 M€ de cofinancement)
(557 M€ pour les AAPS dont 401 M€ pour le seul appel générique)
- ✓ Les projets soumis et financés :
 - ✓ Depuis 2006 : Plus de **16 500 projets** (dont 10% de projets internationaux)
 - ✓ **En 2017 : 9287 projets éligibles** (8038 projets (87%) au sein de l'AAPG)
 - ✓ Taux de succès global : **14,9%** (1380 projets) ; sur AAPG : 13,2% (1063 projets)
- ✓ Les acteurs de l'évaluation
 - ✓ Près de **1 000 scientifiques** mobilisés pour l'évaluation (par année)
 - ✓ **Pour l'AAPG : 926 membres** de comité (dont 41 PR et 89 VP) dans 41 comités
 - ✓ En 2017 : 223 jours de comité pour l'AAP Générique
 - ✓ Une cinquantaine de personnels ANR et une quinzaine de chargés d'événements

Un **Plan d'Action annuel** issu d'une programmation concertée

- ✓ Orientations **SNR – France Europe 2020**
- ✓ Retours écrits des **Alliances** et du **CNRS**
- ✓ Adéquation avec la stratégie Recherche et Innovation du **Ministère (MESRI-DGRI)**
- ✓ Retour d'expérience en continu de l'ANR :
 - ✓ Comités d'évaluation scientifique (41 comités AAPG en 2017)
 - ✓ Enquêtes ANR auprès des porteurs de projet et évaluateurs
 - ✓ Equipes scientifiques ANR (5 départements)

Le Plan d'Action est adopté par le Conseil d'Administration

✓ **Intégrité scientifique**

- Déontologie
- Conflits d'intérêt
- Confidentialité

✓ **Genre**

- Biais de sélection
- Formation des comités
- Valorisation des femmes de science

✓ **Développement du Libre Accès (Open Access)**

- L'article 30 de la loi « Pour une République numérique »
- Portail [OPIDoR](#) qui sera lancé par l'INIST
- Libre accès aux publications scientifiques (HAL)
- Plan de gestion des données (à terme)

La sélection : principes et acteurs

- ✓ **Sélection compétitive annuelle**
- ✓ **Evaluation par les pairs**
 - évaluateurs français et étrangers extérieurs à l'agence
- ✓ **Sélection indépendante**
- ✓ **Respect des standards internationaux**
 - Excellence, impartialité, transparence, confidentialité, déontologie...
- ✓ **Equité de traitement de tous les dossiers**

D'un point de vue opérationnel :

- ✓ **Une sélection adaptée à une volumétrie importante**
- ✓ **Un processus certifié (et connu/compris de tous)**

Une sélection basée sur un processus en 2 étapes

✓ Etape 1 :

- Sélection sur la base d'une pré-proposition (4 pages)
- **2500 à 3000** pré-propositions sélectionnées (40-42%)
- **Évaluation réalisée par les comités (CES)**

✓ Etape 2 :

- Sélection sur la base d'une proposition détaillée (20 pages)
- **Evaluation par experts externes** (2 au minimum)
- **Réponse des porteurs aux expertises externes**
- **Evaluation avec expertises internes au comité** (2 au minimum) **et classement par les comités (CES)**

✓ Comité d'évaluation scientifique (CES)

✓ Bureau

- ✓ Président – référent (nommé et formé par l'ANR)
- ✓ 2 Vice-présidents (en 2017 : 90 vice-présidents)

✓ Membres (20 -35)

- ✓ Personnalités qualifiées françaises ou étrangères appartenant aux communautés de recherche
- ✓ Nommées par l'ANR (mais pas personnels ANR)

✓ Rôle

- ✓ Évaluation des pré-propositions étape 1
- ✓ Evaluation des propositions détaillées étape 2
- ✓ Principe de continuité de l'évaluation

- 2017 : 41 comités et 925 membres de comité (dont 42% étrangers)

- ✓ **Les comités sont renouvelés annuellement par 1/3**
- ✓ **Le mandat d'un membre ne peut excéder 3 ans**
(13 nouveaux présidents en 2017 après appel à candidature)
- ✓ **Signature de la charte de déontologie**
- ✓ **Le comité travaille en totale indépendance**
- ✓ **Le président propose les membres de son comité sur la base d'une cartographie scientifique du comité**

✓ **Les experts externes :**

- Spécialistes français ou étrangers du domaine concerné par le projet
- Evaluent en toute indépendance et sans lien entre eux ou avec les comités les projets soumis
- Les expertises externes sont transmises (sans modification) au porteur de projet.
Le porteur de projet a la possibilité de répondre à l'expertise

➤ Etape 1 (7259 projets)

- 14 539 évaluations réalisées par les comités
- 99,8% des projets ont bénéficié de 2 expertises
- 88 expertises externes complémentaires

➤ Etape 2 (3750 projets)

- 9797 expertises externes
 - 93% des projets ont obtenus au moins 2 expertises
 - 2,6 expertises par projet en moyenne
 - 84% des experts externes sont satisfaits du format de l'expertise
- 93% des porteurs ont répondu aux expertises externes
 - 91,6% des porteurs trouvent le rebuttal utile (taux de réponse : 76,7%)
- 7 600 évaluations par les comités
 - 97% des projets ont bénéficié de la continuité d'évaluation

- **Les comités et personnels ANR sont concernés par le conflit d'intérêt**
 - *Référence à la charte de déontologie*
 - *Examen tout au long du processus*

- **Environ 2300 conflits d'intérêt déclarés et gérés** au sein des 41 comités pour 8000 projets examinés

- **249 courrier(s) / recours** : 173 (2,4%) étape 1 et 57 (1,5%) étape 2
 - *Absence de motivation ou erreurs, imprécisions dans la motivation*
 - *Manque de clarté ou incompréhension de la procédure de sélection*
 - *Contestation de la compétence des évaluateurs*
 - *Suspicion d'un conflit d'intérêt*

- **10 recours acceptés** (9 (0,1%) étape 1 et 1 (0,02%) étape 2)

1 sélectionné à l'issue des recours (0,012%)

✓ **Différenciation des critères étapes 1 et 2**



✓ **Trois critères principaux pour chaque étape**

- ✓ Sous-critères dont le nombre est adapté à la taille du document scientifique
- ✓ Sous-critères constituent un guide pour le déposant et pour l'évaluateur

✓ **Les critères relatifs à la qualité et l'ambition scientifique sont discriminants**



Etape 1 : 6 critères

Critère discriminant

- ❖ **Qualité et ambition scientifique**

- a - Clarté des objectifs et hypothèses de recherche

- b - Caractère novateur, originalité, progrès par rapport à l'état de l'art



- ❖ **Organisation du projet et moyens mis en œuvre**

- a - Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique et des partenaires

- b - **Pour les PRC ou PRCE** : Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration

- b - **Pour les JCJC** : qualité et potentiel du JCJC et de son équipe

- ❖ **Impact et retombées du projet**

- a - Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche définis dans le Plan d'Action

- b - Impact potentiel dans les domaines scientifique, économique, social ou culturel

Etape 2 : 9 critères

❖ **Qualité et ambition scientifique**

- a - Clarté des objectifs et hypothèses de recherche
- b - Caractère novateur, originalité, progrès par rapport à l'état de l'art
- c - Faisabilité notamment au regard des méthodes et de la gestion des risques scientifiques

Critère discriminant



❖ **Organisation du projet et moyens mis en œuvre**

- a - Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique et des partenaires
- b - **Pour les PRC, PRCE et PRCI** : Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration
- b - **Pour les JCJC** : qualité et potentiel du JCJC et de son équipe
- c - Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs

❖ **Impact et retombées du projet**

- a - Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche définis dans le Plan d'Action
- b - Impact potentiel dans les domaines scientifique, économique, social ou culturel
- c - **Pour les PRC** : stratégie de diffusion et de valorisation des résultats
- c - **Pour les PRCE** : action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique
- c - **Pour les JCJC** : capacité du projet à favoriser le développement d'une thématique ou d'une équipe propre à la jeune chercheuse ou au jeune chercheur
- c - **Pour les PRCI** : équilibre des contributions scientifiques respectives des partenaires de chaque pays et valeur ajoutée/bénéfice pour la France de la coopération européenne ou internationale



Merci de votre attention